



**Avenant N° 2 à la convention de mise à disposition des installations du complexe sportif de Boën sur Lignon dans le cadre de cours organisés par les différentes sections de L'Amicale Laïque de Boën sur Lignon
Année scolaire 2021 - 2022**

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par son Président en exercice Monsieur Christophe BAZILE, dûment habilité par la délibération n°01 du Conseil communautaire du 20 octobre,

ci-après désignée Loire Forez agglomération

D'une part,

Et

L'association Amicale Laïque de Boën sur Lignon représentée par Christian Massacrier son Président en exercice dûment habilité à cet effet par son organe délibérant.

Objet : Avenant 2 à la convention d'utilisation des équipements du complexe sportif de Boën sur Lignon.

Article 1 :

Les sections Gymnastique et hand ball de l'Amicale Laïque de Boën organiseront pendant les vacances de Noël 2021 des cours sur des tranches horaires différentes de la convention initiale.

Il est précisé que ces accueils se feront de façon gratuite.

Article 2 :

Période de mise à disposition :

JOURS	HORAIRES	ACTIVITES	Equipements/Structures
Les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 décembre 2021 de 10h00 à 16h00		Cours gymnastique	Salle de gymnastique de la structure A, avec vestiaires, sanitaires et hall.
	Le mardi 21 de 14h00 à 17h00	Entrainement Hand Ball	Plateau omnisports avec vestiaires et sanitaires structure B

Article 3 :

Les clauses de la convention initiale, et le cas échéant, de ses précédents avenants éventuels, demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

Les listes des référents ERP et Passe Sanitaire ne sont pas modifiée par rapport à la convention annuelle.

Fait en deux exemplaires originaux, signée le,

A Montbrison, le

L'Amicale Laïque Boën sur Lignon,

Le Président



Massacrier Christian

Loire Forez agglomération

Pour le Président, par délégation
Le délégué aux équipements sportifs,

Jean-Marc GRANGE